

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,



Cette CAPD se tient dans un contexte particulier. Au 1^{er} tour de l'élection présidentielle seuls 20,07% des Français inscrits (soit 1 sur 5) ont fait le choix du président sortant. Au 2^{ème} tour, en dépit du système des institutions de la 5^{ème} République et malgré leur volonté de rejeter massivement l'autre candidature, seulement 38,5% des inscrits (pas beaucoup plus du tiers) l'ont désigné président de la République. Cette situation est caractérisée par le fait que 20 jours après son élection, aucun 1^{er} ministre n'est encore nommé, et donc aucun gouvernement ni aucun ministre de l'Education nationale ...

Le président est porteur d'un programme de remise en cause sans précédent des retraites, de l'assurance chômage, de l'Ecole publique, des statuts, etc. Très minoritairement élu, pourra-t-il le tenir ?

Quoi qu'il en soit, FO en syndicat indépendant est renforcé à porter les revendications des personnels de l'éducation nationale. Moins que jamais, cette situation incertaine ne conduit à la mise entre parenthèse des revendications. En témoignent notamment les manifestations et rassemblements du 1^{er} mai, plus fournis et déterminés que d'ordinaire, et convoqués la plupart du temps sur des revendications nettes, notamment sur la question des retraites et du pouvoir d'achat.

Le gel prolongé de la valeur du point d'indice paupérise l'ensemble des personnels. Quel que soit leur corps et quel que soit leur statut ils sont tous impactés, titulaires et contractuels. Le calcul est simple, toutes les grilles indiciaires actuelles sont rattrapées et, pour certains corps, dépassées par le niveau du SMIC !

Pour la FNEC FP-FO, ces chiffres sont le résultat des politiques d'austérité des gouvernements successifs qui ont réduit les agents du Service public à des sources d'économies budgétaires, alors que les mêmes gouvernements versaient des milliards d'argent public sous forme d'aides sans contrepartie à des grandes entreprises ou de commandes auprès de cabinets d'expertise. Dans le même temps, les suppressions de postes et les réformes successives ont considérablement dégradé les conditions de travail. L'accumulation de mesures indemnitaires ne permet pas de cacher la misère. Il est inadmissible que les mesures salariales du ministère passent exclusivement par des mesures indemnitaires ! Les collègues ne sont pas dupes, cette logique aura des effets désastreux sur le calcul de leur pension de retraite qui est essentiellement basé sur leur traitement indiciaire. De qui se moque-t-on ? L'attractivité des postes passera avant tout par une revalorisation significative du point d'indice et des recrutements statutaires massifs pour pouvoir assurer les missions dans des conditions normales.

Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO exigent :

- L'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 22,68% afin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels ;
- La refonte et la revalorisation de la grille indiciaire (C, B et A), offrant un véritable déroulement de carrière ;
- L'arrêt de la dégradation sans fin de nos conditions de travail, de la casse de notre statut ;
- L'arrêt de la remise en cause de l'École Publique engagées par le ministre Blanquer ;
- La création de postes en urgence et le recrutement immédiat d'enseignants titulaires pour assurer le remplacement des collègues absents ;
- La baisse des effectifs et l'annulation des fermetures de classes prévues à la rentrée.

Le congé de formation professionnelle (CFP) est également ciblé par la politique d'austérité. Le nombre de PE a augmenté mais le nombre de mois accordés stagne depuis de nombreuses années. Les demandes de CFP se font dans un cadre budgétaire toujours plus restreint. Le nombre de mois accordés au département est largement insuffisant.

Pourtant, pour l'agent, améliorer ses compétences, chercher d'autres pistes professionnelles, diversifier sa formation, s'avèrent indispensables lors de sa carrière. La diversification, l'enrichissement personnel, les aspirations à se former devraient être encouragés.

C'est d'ailleurs l'esprit et la lettre du CFP tel que défini par le 1^{er} ministre qui dispose dans l'article 1 de son décret 2007-1470 une immense diversification du choix des formations par l'agent, sans en privilégier une. Il y est rappelé que l'agent peut bénéficier de 3 ans de formation qui seront indemnisés pendant une durée limitée à douze mois. Il y est rappelé qu'en contrepartie, le fonctionnaire qui a bénéficié du CFP s'engage à rester au service d'une administration de la fonction publique de l'Etat, territoriale ou hospitalière pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité forfaitaire, ou à rembourser le montant de cette indemnité en cas de rupture de son fait de l'engagement.

Rien n'est « gratuit ». Il n'est donc pas admissible que « les barèmes » privilégient des formations aux dépens des autres.

Il n'est pas plus admissible que les collègues attendent parfois 5 ans ou plus pour partir en CFP. La durée d'attente engendre bien souvent un décalage entre l'obtention du CFP et le projet d'origine. Lors de la CAPD de mai 2021 sur le CFP vous déclariez Monsieur l'Inspecteur d'Académie être d'accord sur ce point et tout faire pour obtenir le plus de mois possible auprès du ministère. Qu'en est-il ?

Concernant le CFP le SNUDI FO 31 confirme ses demandes :

- Augmentation conséquente du nombre de mois de formation afin de répondre aux demandes ;
- Respect de l'esprit et de la lettre du décret 2007-1470 ; en ce sens l'AGS doit être rétablie comme barème d'entrée au CFP. Aucun barème ne doit privilégier des formations aux dépens des autres.